

A sa famille, à ses deux fils, à ses trois filles, je tiens à offrir nos condoléances les plus sincères; ils ont perdu un bon père, qui était aussi un Canadien distingué.

**L'honorable W. Ross Macdonald:** Honorables sénateurs, lorsque le Parlement a été prorogé en septembre dernier, nous étions loin de penser que notre honorable collègue, Aurel-D. Léger, ne serait plus parmi nous aujourd'hui. Nous savions depuis quelques années que sa santé était chancelante, mais nous ignorions qu'il était si malade. Nous ne nous attendions pas en effet qu'il meure si tôt, à l'âge relativement peu avancé de 67 ans.

Le sénateur Léger a été élu membre de la Chambre des communes en 1940, alors que j'étais moi-même député. Nous avons continué à y siéger ensemble jusqu'en 1953, lorsque, tous deux, nous avons été nommés sénateurs. Nous avons donc et nous avons continué à avoir bien des intérêts en commun, et il est arrivé souvent que nous discussions, à la lumière de notre expérience réciproque, les problèmes qui se posaient de temps à autre au Sénat, et je n'ai jamais hésité à lui demander conseil. Comme j'avais pu le voir à l'œuvre durant treize ans à la Chambre des communes, et comme je connaissais son dévouement à l'égard de ses commettants et les efforts infatigables et généreux qu'il a déployés dans leurs intérêts, j'ai toujours attaché beaucoup de valeur à ses vues.

Durant les dernières années de sa vie, malgré une santé chancelante, l'intérêt qu'il portait aux travaux du Sénat ne s'est jamais démenti, et lorsque sa santé le lui permettait, il était toujours à son fauteuil, tant il était fidèle à son devoir. Durant ces années-là, il a regretté profondément que son état de santé ne lui permit pas de prendre une part plus active à nos délibérations, mais il n'a jamais esquivé les fonctions dont il était en mesure de s'acquitter. Ceux d'entre nous qui étaient ses amis intimes et qui ont travaillé avec lui durant des années peuvent dire qu'il était un ami fidèle et qu'il a toujours été loyal aux nobles idéaux qui ont inspiré sa vie.

Sa mort sera une grande perte pour sa femme et sa famille aimantes; aussi, voudrais-je m'associer à l'honorable leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) pour leur offrir nos condoléances les plus sincères.

Permettez-moi maintenant de dire un mot de feu notre collègue, l'honorable William Henry Golding, plus familièrement connu de nous sous le nom de Bill. Il était souffrant depuis quelque temps, mais, attaché à ses fonctions comme il l'était, il ne le laissait jamais voir. A vrai dire, aucun autre sénateur ne l'égalerait jamais pour ce qui est de son assiduité à nos séances et de la participation constructive et utile qu'il apportait à nos

travaux. Jusqu'à la fin de sa carrière distinguée, même lorsque sa santé déclina rapidement, il a continué sans se plaindre à s'acquitter fidèlement de ses fonctions parlementaires.

J'ai eu le privilège de connaître le sénateur Golding quand je fus élu à la Chambre des communes en 1935. Il était alors membre de cette Chambre. Notre amitié s'est raffermie avec les années. J'ai eu également la bonne fortune, en 1945, quand j'ai été élu Orateur suppléant de la Chambre des communes, de le voir élire président suppléant des comités pléniers de la Chambre. Sans aucune formation juridique, il avait été maire de la municipalité de Seaforth (Ont.) pendant si longtemps que son expérience à ce titre lui était très utile dans ses fonctions plus importantes à la Chambre des communes. A vrai dire, il maîtrisa bientôt le Règlement de la Chambre aussi bien que n'importe quel avocat qui a déjà occupé ce poste plein de responsabilités. S'inspirant de l'esprit de la loi, il incorporait une bonne part de sens commun dans ses décisions, qui ralliaient toujours l'approbation des deux côtés de la Chambre. Une fois nommé sénateur, il a continué à s'intéresser activement au Règlement et à la procédure du Sénat et, à maintes reprises, il a été élu à l'unanimité président du comité plénier du Sénat.

Dans le débat, les paroles du sénateur Golding attiraient et méritaient l'attention et le respect le plus vifs des deux côtés du Sénat. Cela, sans compter le choix unanime dont il était l'objet à titre de président du comité plénier, est peut-être la forme de reconnaissance la plus sincère que puisse se mériter un sénateur, et le sénateur Golding en a joui au plus haut point. A vrai dire, nous avons perdu un véritable ami, et le Canada, un grand homme d'État et un grand serviteur de la fonction publique.

En maintes occasions, feu le sénateur m'avait parlé des membres de sa famille et du vif intérêt qu'il portait à leur bien-être. D'après ce qu'il m'a dit, je sais que leur amour et leur dévouement envers lui ne le cédaient en rien à son affection et à son dévouement envers eux. Honorables sénateurs, je m'associe aux membres de notre Chambre pour leur témoigner nos plus vives condoléances.

(Texte)

**L'honorable Clarence-Joseph Veniot:** Honorables sénateurs, comme doyen de la représentation acadienne en cette Chambre, je voudrais ajouter quelques brèves remarques aux éloges que l'on vient de prononcer à l'adresse de notre regretté collègue, l'honorable sénateur Léger.

J'ai eu l'occasion de le connaître mieux que n'importe qui dans cette enceinte, puisqu'il a